

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Assurance maladie et accidents
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

22 juillet 2026

**Prise de position
sur les objectifs en matière de coûts et de qualité 2028–2031 dans l'AOS**

Mesdames, Messieurs

Santé publique Suisse vous remercie de lui donner l'occasion de prendre position sur les objectifs de coûts et de qualité proposés par le Conseil fédéral pour les années 2028–2031.

Nous saluons fondamentalement la volonté de rendre plus transparente l'évolution des coûts dans l'assurance maladie obligatoire, de réduire les prestations non justifiées sur le plan médical et de mieux exploiter les potentiels d'efficacité existants. Nous apprécions tout particulièrement le fait que les objectifs de coûts ne soient pas considérés comme des plafonds de dépenses rigides ou comme des prévisions, et que l'évolution des coûts et de la qualité doive être examinée en parallèle.

Du point de vue de Santé publique Suisse, les points suivants doivent toutefois être particulièrement pris en compte lors de la définition définitive et de la mise en œuvre des objectifs :

1. Prendre en compte la santé publique et la prévention

Le modèle proposé se concentre largement sur l'évolution des coûts des prestations AOS déjà fournies. En revanche, la prévention, la promotion de la santé, le dépistage précoce et la promotion des compétences en matière de santé ne sont guère pris en compte en tant qu'objectifs à part entière. Les mesures dans les domaines de la prévention, de l'intervention précoce, des soins intégrés et des compétences en matière de santé peuvent apporter une contribution positive déterminante à l'évolution des coûts. Pour cela, il est indispensable de leur accorder l'importance nécessaire lors de la définition et de l'évaluation des objectifs de coûts. Elles peuvent contribuer à prévenir les maladies et les complications, à améliorer le parcours de soins et à réduire les prestations inutiles ou évitables.

Par conséquent, lors de la définition et de l'évaluation des objectifs de coûts, il convient également de prendre en compte la contribution que ces mesures peuvent apporter à la prévention des maladies, des complications et des prestations inutiles, et donc à une évolution durable des coûts.

2. Refléter de manière adéquate la morbidité et les besoins réels en matière de soins

Le modèle de calcul tient compte de l'évolution démographique, notamment en fonction de l'âge et du sexe. En revanche, on renonce à prendre explicitement en compte l'évolution de la morbidité pour la période cible 2028–2031.

L'âge et le sexe ne suffisent pas à eux seuls à refléter les changements des besoins en soins de santé. Cela concerne en particulier l'évolution des maladies chroniques, de la multimorbidité, des maladies psychiques, des besoins en soins ainsi que des charges sanitaires d'origine sociale.

Santé publique Suisse recommande donc d'intégrer progressivement l'évolution de la morbidité et d'autres indicateurs appropriés des besoins en soins dans le modèle et le suivi qui l'accompagne. À défaut, il existe un risque que les évolutions des coûts justifiées sur le plan médical soient interprétées comme des écarts par rapport aux objectifs ou comme le signe d'une inefficacité.

3. Intégrer systématiquement l'équité en matière de santé

Santé publique Suisse se félicite que les objectifs de qualité abordent explicitement les facteurs sociaux et les compétences en matière de santé des patients. Ces aspects devraient toutefois être davantage opérationnalisés.

Les effets des objectifs de coûts et de qualité devraient, dans la mesure du possible, être évalués de manière différenciée en fonction de la situation socio-économique, de l'âge, du sexe, de la région, du contexte migratoire et des problèmes de santé. Les moyennes nationales peuvent masquer des différences significatives en matière d'accès aux soins et de qualité des soins.

Les mesures de maîtrise des coûts ne doivent pas aggraver les inégalités existantes en matière de santé. Elles doivent au contraire tenir compte des différentes situations sanitaires et sociales de départ et garantir un accès équitable à des soins adaptés aux besoins.

4. Poursuivre de manière ciblée le développement des objectifs de qualité au regard de la nouvelle situation de départ

L'introduction d'objectifs de coûts modifie fondamentalement la gestion de la politique de santé. Même si aucune sanction automatique n'est prévue, les objectifs de coûts fixent des attentes et créent des incitations à l'action pour la Confédération, les cantons, les assureurs et les prestataires.

Une évolution moindre des coûts ne doit donc pas être considérée en soi comme un succès. Ce qui est déterminant, c'est de savoir s'il est atteint sans détérioration de l'accès aux soins, de la qualité des soins, de la sécurité des patients et des résultats en matière de santé.

La coordination prévue entre les objectifs de coûts et de qualité reste largement formelle dans le projet. Des périodes communes et un suivi parallèle ne suffisent pas pour identifier à temps les éventuelles conséquences indésirables de la maîtrise des coûts. Les objectifs de qualité doivent au contraire être conçus de manière à servir de contrepoids efficace aux objectifs de coûts.

Santé publique Suisse recommande donc de compléter les objectifs de qualité de manière ciblée par quelques indicateurs pertinents. Ceux-ci devraient notamment montrer si l'accès aux prestations nécessaires, la continuité des soins, la sécurité des patients et les résultats en matière de santé évoluent sous l'influence des objectifs de coûts.

Une prolongation jusqu'en 2031 des objectifs de qualité actuels, sans modification de leur contenu, ne tient donc pas suffisamment compte de la nouvelle situation. L'introduction pour la première fois d'objectifs de coûts devrait être l'occasion de développer de manière ciblée les objectifs de qualité et d'ancrer explicitement leur fonction protectrice.

5. Garantir le financement et la faisabilité des objectifs de qualité

Santé publique Suisse constate une contradiction fondamentale entre les objectifs de qualité proposés et les conditions-cadres financières actuelles et futures nécessaires à leur mise en œuvre.

Les objectifs de qualité confèrent à la Commission fédérale de la qualité des missions de grande envergure. Il s'agit notamment des programmes nationaux de développement de la qualité, de la promotion des systèmes de rapport et d'apprentissage, du perfectionnement des indicateurs de qualité, de la mise en place d'un suivi national de la qualité et de tableaux de bord de la qualité, ainsi que du développement d'une gestion nationale des risques.

Parallèlement, dans le cadre du paquet d'allègements budgétaires pour 2027 et les années suivantes, des coupes massives sont prévues dans les moyens alloués à la Commission fédérale de la qualité (CFQ) et aux mesures de qualité qu'elle finance. Selon les informations publiées par l'OFSP, ces coupes sont très drastiques. En conséquence directe, les dates limites de dépôt des candidatures pour les nouveaux projets nationaux et régionaux de développement de la qualité à partir de 2027 ont été annulées.

Dans ces conditions, on ne voit pas comment les objectifs de qualité ambitieux pourront être pleinement mis en œuvre et comment les répercussions éventuelles des objectifs de coûts sur la qualité des soins et la sécurité des patients pourront être surveillées efficacement.

Il ne suffit pas d'aligner formellement les objectifs de coûts et de qualité sur la même période si, dans le même temps, les conditions financières nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de qualité sont considérablement affaiblies. Cela vaut d'autant plus qu'un suivi de la qualité efficace est indispensable pour détecter à temps les éventuels effets indésirables des objectifs de coûts.

Santé publique Suisse demande donc que les objectifs de qualité soient assortis d'un financement transparent, suffisant et garanti à long terme. Avant l'adoption définitive des objectifs, il convient d'exposer quelles tâches et quels programmes pourront être mis en œuvre avec les moyens prévisibles, quels projets devront être réduits, reportés ou abandonnés en raison des coupes budgétaires, et quelles en seraient les répercussions sur la réalisation des objectifs de qualité.

Des objectifs de coûts dépourvus d'un suivi de la qualité suffisamment financé et soutenu sur le plan institutionnel comportent le risque que l'évolution des coûts soit certes mesurée, mais que les

conséquences éventuelles sur la qualité des soins, la sécurité des patients et l'accès aux soins ne soient pas identifiées à temps.

Conclusion

Santé publique Suisse soutient l'objectif visant à réduire les prestations non justifiées sur le plan médical et à utiliser les moyens disponibles de la manière la plus efficace, la plus appropriée et la plus économique possible. La maîtrise des coûts ne peut toutefois être durable et responsable sur le plan de la politique de santé que si la santé publique, la prévention, les besoins réels en matière de soins, la qualité, la sécurité des patients et l'égalité des chances sont pris en compte de manière équivalente.

Nous demandons donc que les objectifs proposés en matière de coûts et de qualité soient complétés ou révisés sur les points mentionnés et, en particulier, que les conditions financières et institutionnelles nécessaires à leur mise en œuvre soient garanties.

Je me tiens à votre disposition pour toute question.

Thomas Steffen

Président de Santé publique Suisse